

Le recouvrement amiable

Qu'est-ce que le recouvrement amiable ?

Le recouvrement amiable vise à obtenir le règlement d'une créance impayée auprès d'un client débiteur, évitant ainsi de recourir aux tribunaux, que votre créance soit garantie ou non garantie.

Vous avez fait votre demande d'intervention contentieuse en ligne via vos services en ligne. Et ensuite ?

- ↳ Envoi d'un accusé réception pour vous confirmer la prise en charge de votre créance et vous communiquer les coordonnées de l'agence de recouvrement en charge de votre dossier.
- ↳ Intervention immédiate auprès de votre client avec un traitement personnalisé selon la situation du débiteur.
- ↳ Retour d'informations sur l'avancement de nos démarches à chaque étape clé du dossier.

Mise en demeure

Mise en demeure adressée à votre débiteur : préalable pour identifier Allianz Trade comme unique interlocuteur et acter le début de nos démarches

Négociations

- **Appels téléphoniques** : entretiens menés par le juriste contentieux en charge du dossier pour obtenir des informations sur la situation du débiteur, les raisons du non-paiement de la créance...
- **Visites domiciliaires** aux adresses connues du débiteur pour obtenir le paiement en main propre, effectuer une analyse approfondie de l'entreprise et/ou négocier directement avec le dirigeant
- **Gestion de moratoires** : négociation des délais de paiement, application des intérêts de retard, suivi du respect des échéanciers mis en place

Gestion des litiges

Traitement des litiges : la capacité à trouver des solutions, tout en préservant vos relations commerciales.

Après réalisation des premières actions amiables, nous établissons rapidement un diagnostic et prenons une décision de gestion : continuer à l'amiable (par exemple, si échéancier de paiement mis en place) ou poursuivre au judiciaire.



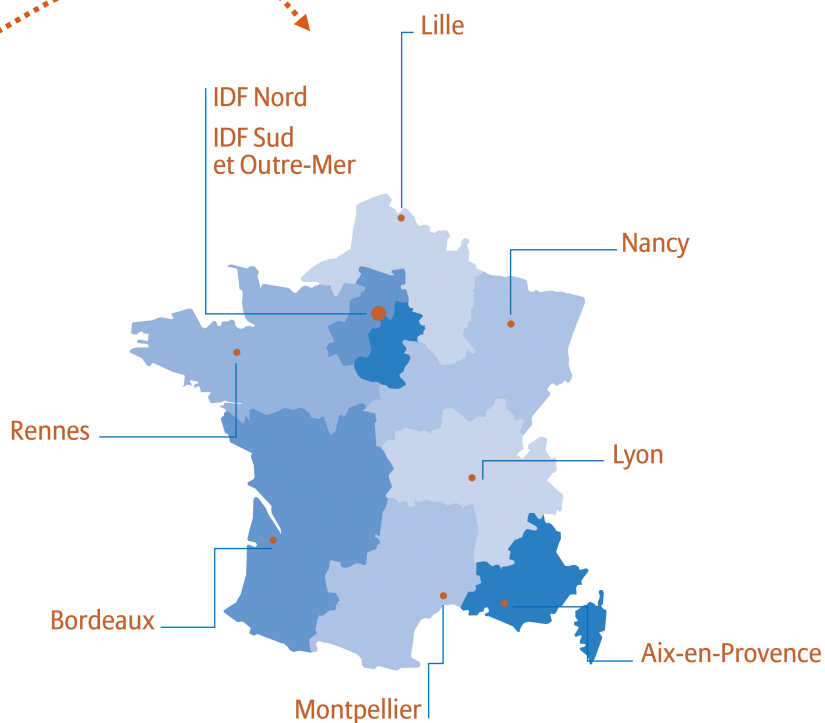
Sollicitez-nous dès connaissance de l'impayé : plus une créance est confiée tôt, plus elle a de chance d'être récupérée !

Les + d'Allianz Trade

- Une présence terrain au plus près des débiteurs
 - Une réactivité dans les actions menées
 - Une prestation globale, prise en charge de votre recouvrement à l'amiable ou au judiciaire, tant pour vos créances garanties que pour vos créances non garanties
 - Vos relations commerciales préservées, un point auquel nous veillons particulièrement.
- Des équipes rompues aux techniques de négociation, avec une connaissance approfondie des secteurs d'activité et de la réglementation des différentes professions
 - L'intervention de négociateurs, jouant le rôle de médiateurs pour débloquer les situations
 - Chez Allianz trade, 95% des dossiers sont résolus à l'amiable.



■ Filiale Euler Hermes
■ Partenariat Euler Hermes



Une question ?

Echangez en temps réel et consultez le suivi de vos dossiers contentieux via vos services en ligne.

Contactez l'agence en charge de votre dossier.

Plus d'infos

RDV sur votre site d'informations dédié

RDV sur notre application mobile pour accéder à nos analyses sur les pratiques de recouvrement des créances impayées dans le monde

Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Euler Hermes Recouvrement France - Société par actions simplifiée au capital de 800 000 EUR - RCS Nanterre B 388 237 026
Siège social : 1, place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.